

TECHNICIEN DE L'INTERVENTION SOCIALE ET FAMILIALE

**DIPLOME D'ÉTAT
NIV. 4**

**ÉLIGIBLE
AU CPF**

100%

de réussite
promotion 2019

60%

d'insertion
promotion 2019

CONDITION D'ACCÈS

Aucun pré requis

FRAIS D'INSCRIPTIONS ET FORMATION

Plus de détails sur notre site internet

CONTACTS

Pôle Accueil et
Orientation

04 92 07 77 97
info@iests.com

DÉPARTEMENT

**MÉTIERS DE
PROXIMITÉ**

LE MÉTIER

Le TISF effectue une intervention sociale, préventive, éducative et réparatrice visant à favoriser l'autonomie des personnes et leur intégration dans leur environnement, et à créer ou restaurer le lien social.

Il apporte un soutien à la parentalité auprès de familles ou une aide quotidienne à une personne lors de situations particulières : hospitalisation, décès, longue maladie, naissance, handicap, etc. Il soulage et accompagne en assumant le quotidien : courses, ménage, repas, toilette, gestion du budget, etc. Il peut aussi accompagner les personnes dans leurs démarches administratives (recherche d'un logement, demande d'allocations chômage, etc.).

Il intervient en accord avec la famille mais également à la demande de travailleurs sociaux (assistant de service social, éducateur spécialisé, etc.) afin de rétablir un équilibre fragile ou rompu dans la vie quotidienne, en participant au projet personnalisé. Il peut également participer à des actions collectives et assure l'accompagnement de personnes âgées ou handicapées.

Pour ce faire, il travaille en lien avec les autres professionnels intervenant autour de la famille ou de la personne accompagnée.

LES MISSIONS

- Développer des actions préventives, éducatives, d'accompagnement et de soutien.
- Faire avec la famille des gestes de la vie quotidienne dans un but éducatif et de soutien à la parentalité (travail sur l'hygiène et l'image de soi, jouer ensemble pour apprendre à respecter les règles, gérer son budget...);
- Avoir un rôle d'aide et d'accompagnement pour favoriser l'intégration de la famille dans son environnement;
- Proposer et animer des ateliers à thème regroupant des familles pour favoriser le lien

social (informations citoyennes sur les droits et les devoirs, cuisine);

- Produire des écrits professionnels qui servent notamment de support aux actions et d'aide à la décision pour les partenaires.

LIEUX D'INTERVENTION

Le technicien de l'intervention sociale et familiale exerce au domicile des personnes ou au sein d'établissements sociaux ou médico-sociaux (foyer de vie, lieu de vie, etc.).

LA FORMATION

La formation préparant au Diplôme d'État de Technicien de l'intervention Sociale et Familiale se déroule sur deux ans.

Elle comporte 950 heures d'enseignement théorique et 1155 heures de formation pratique, sous forme de stages.

Un des stages peut être réalisé à l'étranger.

LES DOMAINES

- **DF1** : Conduite du projet d'aide à la personne (270h)
- **DF2** : Communication prof. et travail en réseau (100h)
- **DF3** : Réalisation des actes de la vie quotidienne (150h)
- **DF4** : Transmission des savoirs et techniques nécessaires à l'autonomie des personnes dans leur vie quotidienne (150h)
- **DF5** : Contribution au développement de la dynamique familiale (150 h)
- **DF6** : Accompagnement social vers l'insertion (130h)

L'ÉVOLUTION DE CARRIÈRE

Après l'obtention du diplôme et une expérience professionnelle, il est possible d'accéder aux formations de niveaux supérieurs et donc d'évoluer vers les métiers du champ de l'éducation, du social ou du sanitaire. Le TISF peut donc entamer une autre formation du secteur social en bénéficiant d'allègement ou non de formation, pour devenir éducateur de jeunes enfants ou moniteur-éducateur.

POSSIBILITÉS DE PRISE EN CHARGE

PLUSIEURS VOIES D'ACCÈS EN FONCTION DE VOTRE STATUT :

- Formation financée par le Conseil Régional, dans la limite des places disponibles, pour les demandeurs d'emploi ou public en continuité de parcours scolaire.
- Formation éligible au Compte Personnel de Formation (CPF).
- Formation éligible au financement Projet de Transition Professionnelle (Transitions Pro PACA - anciennement FONGECIF/CIF).
- Formation éligible à un financement OPCO pour les personnes en cours d'emploi.
- Formation éligible aux contrats en alternance (sous réserve que vous trouviez un employeur dans le cadre d'un contrat d'apprentissage ou de professionnalisation).

ACCÈS À LA FORMATION

- Contactez le Pôle Accueil et Orientation de l'IESTS qui étudiera avec vous votre projet de formation.

